



FORMATION

Radioprotection des Patients



Présentiel
Distanciel



1 journée
soit
7 heures

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**



Datadock



**Pour toute formation réussie,
vous bénéficiez d'une attestation valable 10 ans**

* Elle peut être réclamée par l'ASN ou la CPAM

Le Bureau de la PCR

Votre organisme de formation, expert en radioprotection, propose des formations spécifiquement élaborées pour le secteur dentaire

Résumé de la formation

La Formation Radioprotection des Patients se déroule conformément à la Décision n°2017-DC-0585 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 mars 2017 homologué par l'arrêté du 27 septembre 2019

Elle est obligatoire dès lors que vous réalisez des actes de radiologie

Document mis à jour le 03/04/2024



Public concerné

Formation à destination des chirurgiens-dentistes et des médecins spécialistes en chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, libéraux et salariés



Prérequis

Être titulaire des diplômes adéquats



Tarif - 450 €

Prise en charge possible par le FIF PL ou par un OPCO, sous réserve de la disponibilité de vos droits



Objectifs Pédagogiques



Répondre à l'obligation de formation des chirurgiens-dentistes à la « Radioprotection des patients », à réaliser tous les 10 ans (arrêté du 18 mai 2004)



Reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical



Connaître et appliquer la réglementation. **Mettre en œuvre** de façon opérationnelle **le principe de justification des expositions**



Mettre en œuvre de façon opérationnelle **le principe d'optimisation** des doses reçues par les personnes exposées



Analyser sa pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques inhérents aux rayonnements ionisants, de la justification des expositions et de l'optimisation des doses à délivrer pour améliorer la radioprotection des personnes exposées



Informé la personne exposée afin qu'elle puisse devenir actrice de sa protection



Délai d'accès

Inscription possible 48 h avant le début de la formation



Modalités d'accès

En présentiel dans des salles de formation dédiées.

Le choix des salles de formation respecte les critères suivants : accès PSH conforme, matériel de visioconférence présent, connexion internet performante, respect des règles de santé et sécurité liées au Covid.

En distanciel, un guide de connexion est fourni au stagiaire.

L'accès à nos formations peut être initié soit par l'employeur, soit par le chef d'entreprise/ travailleur indépendant.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre référent handicap se tient à la disposition de tout public en situation de handicap afin d'évaluer et d'anticiper un aménagement adapté. Il est préférable de le contacter par mail cma@bureau-pcr.fr lors de l'inscription.

Dans l'éventualité où aucune solution ne serait envisageable, une réorientation vers un autre organisme sera proposée.

Actuellement, nos formations ne sont pas accessibles aux personnes malvoyantes ou malentendantes.



Modalités d'évaluation

Le contrôle des connaissances et la validation des acquis font l'objet d'une évaluation :

- ✓ **Avant la formation** sous forme d'auto-évaluation des connaissances (QCM)
- ✓ **Pendant la formation** via une évaluation du degré d'acquisition des connaissances (interrogations orales, mises en situation, cas pratiques, etc...)
- ✓ **A l'issue de la formation** sous forme d'une évaluation globale des acquis au regard des objectifs fixés (QCM).

Une note minimale de 12/20 à l'évaluation finale doit être atteinte afin de valider la formation.



Demande de financement

Selon votre statut professionnel, plusieurs dispositifs de financement sont possibles.

Pour les formations en présentiel nous vous invitons à consulter :

- ✓ **Le site du FIF PL** si vous êtes en profession libérale
- ✓ **Le site de l'OPCO EP** ou de **l'OPCO Santé** si vous êtes salarié(e)

Notre **Chargée de Formation** reste à votre écoute pour vous accompagner sur votre dossier de demande de financement.



Le Bureau de la PCR est un organisme de formation enregistré sous le n°93060774006. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ; une demande de prise en charge peut être effectuée auprès de l'organisme auquel vous cotisez.



Méthode mobilisée

Modalités pédagogiques

Moyens utilisés



Formateur

Membre de l'équipe depuis 10 ans, notre formateur est un praticien qui dispose de l'expérience et des compétences pédagogiques nécessaires. Il justifie d'une connaissance théorique et pratique des actes radiologiques concernés.

Supports de formation

Des modules théoriques abordés sous la forme d'un diaporama et des débats tant sur la théorie que sur la pratique. Des modules pratiques avec des études de cas afin que les participants puissent s'approprier la technique.



Fiche de synthèse

Une fiche pratique synthétisant les points clés de la formation est remise à chaque participant à la fin de la session.

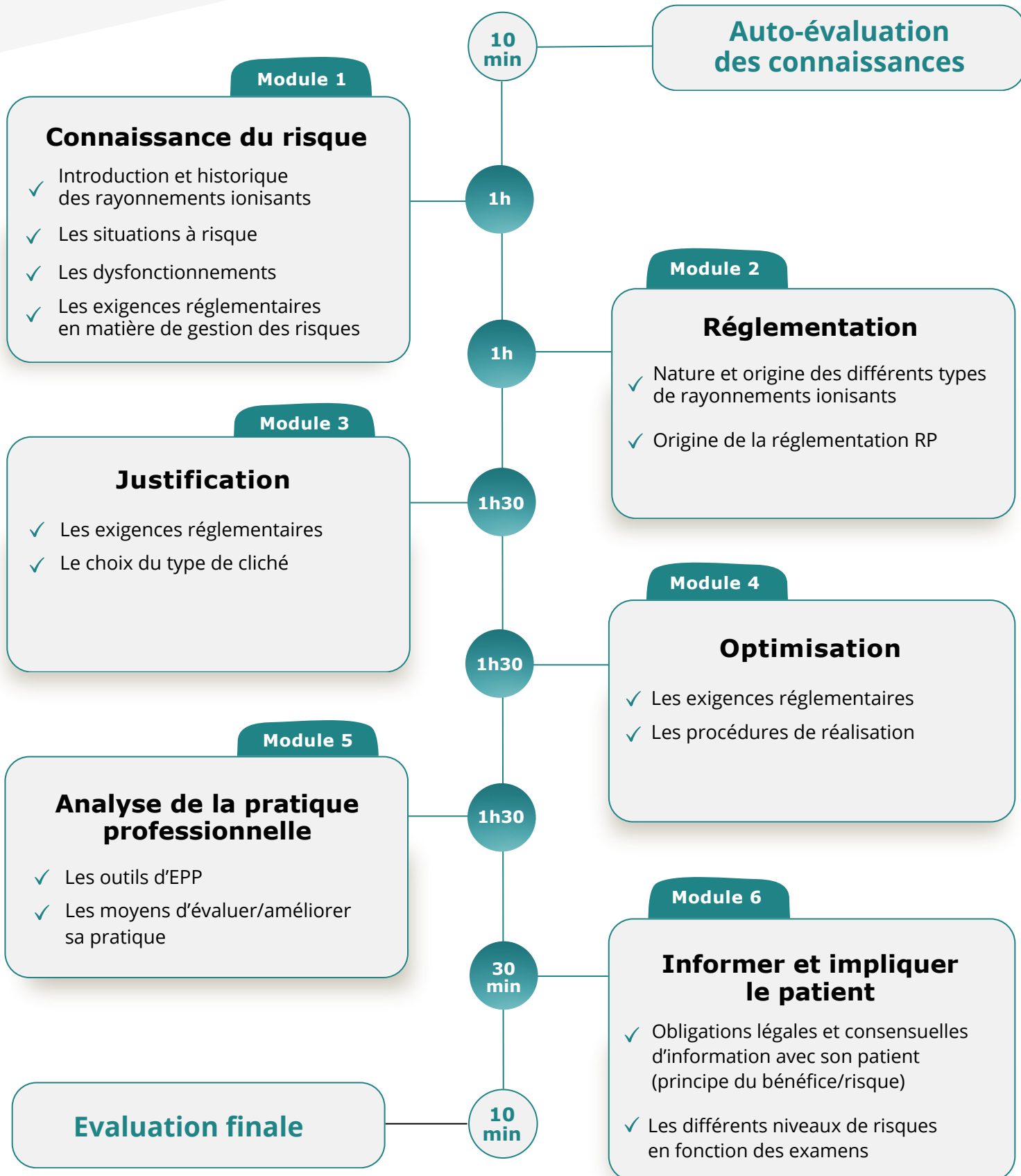
Technique participative

Discussions et échanges durant la journée autour d'études de cas et questionnements réguliers pour s'assurer de la bonne compréhension.





Contenu de la formation



Contactez-nous



04 93 24 18 66



info@bureauPCR.fr



Formulaire d'inscription



Suivez-nous



Nos chiffres 2023

18

Participants



100%

Réussite Globale



100%

Satisfaction globale



Merci pour votre formation. La méthode utilisée était didactique, conviviale et vivante; l'accueil chaleureux, la pédagogie et la compétence du formateur parfaites, et en adéquation avec notre exercice. A recommander...

Docteur Thierry F.



Je tenais à remercier le Dr Thierry BELPERCHE pour son excellente prestation le jour de la formation, l'enseignement était de qualité et l'ambiance très conviviale mais néanmoins scientifique. Mes remerciements aussi au bureau de la PCR qui a permis d'organiser cette formation.

Docteur Paul F.



Ils sont
satisfaits

La formation a répondu à mes attentes. Le formateur est pédagogue et accessible. J'ai appris des notions concrètes applicables au cabinet. La qualité de cette formation est bien supérieure à celle de la faculté dentaire faite précédemment. Merci.

Docteur Nicolas L.

